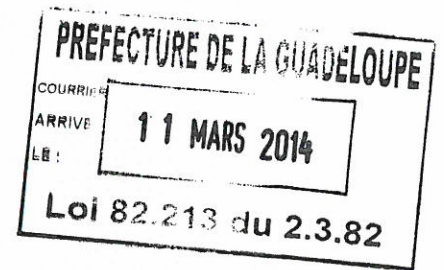




REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE GUADELOUPE
COMMUNE DE TROIS-RIVIERES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 FEVRIER 2014

L'an Deux Mil Quatorze, le jeudi 20 février, le Conseil Municipal de la ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Député-Maire pour la tenue de sa 2^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 14 février 2014.

Présents : VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène - MAGLOIRE Claude - OTTO AZINCOURT Josette - JERSIER Claude - GILLES Christelle - SACILÉ Serge - FRANCISQUE Jean-Louis - MARCIN PLANTIER Dany - NAINÉ Michelle - CALICAT Joseph - HATILIP ROCH Germaine - RENIER Renaud - LEBLANC Guy - RENIER Philippe - RUPAIRE Justin - LAROCHELLE Louis - LAROCHELLE Christiane - EUGENIE Gilberte - JOSEPH Michel - CLEON Alex - JONATHAN Juanita(21)

Représentée : REDUIT FROLLEAU Pierrette (*ayant donné procuration à Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE*) - NOEL Jean-Philippe (*ayant donné procuration à Monsieur Louis LAROCHELLE*)(2)

Absents : VISIVE ANSELME Lucette - DORVILLE Albert - AMBERIEUX Alain - RUPAIRE Frantz - DEVAUX Rodolphe - HAJJAR BALTYDE Magda (6)

DELIBERATION N°06
REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES -PROPOSITION D'ORGANISATION DU
TEMPS SCOLAIRE RENTREE SEPTEMBRE 2014

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;
- Vu la délibération n°25 du 09 avril 2013 portant le report de la date d'effet d'application de la réforme des rythmes scolaires ;
- **Considérant** la nécessité d'harmoniser les temps scolaires et périscolaires entre 8h et 16h pour toutes les écoles maternelles et primaires afin de garantir l'intérêt des élèves selon leur tranche d'âge;
- **Considérant qu'**au vu des recommandations ministérielles issues de l'expérimentation des écoles maternelles ayant appliquées la réforme en septembre 2013, la mission académique de la Guadeloupe a élaboré une proposition d'organisation applicable aux deux écoles,
- **Attendu qu'**il s'agit de deux propositions d'organisation du temps scolaire l'une issue de la réunion du comité de pilotage du 9 décembre 2013 et l'autre de l'Académie de la Guadeloupe ;

.../...

.../...

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité moins une (1) abstention (Mr CLEON),

SE PRONONCE pour la validation des deux projets d'organisation du temps scolaire suivants qui seront transmis au Directeur d'Académie de l'Education Nationale :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Temps scolaire 8h00-11h30 / 13h30-15h15

Pause méridienne 11h30-13h30

Temps d'activités périscolaires 15h15-16h00

Mercredi

Temps scolaire 8h00-11h00

Pour les Ecoles Maternelles Litha Laumord Dorville :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Temps scolaire 8h00-11h30 / 14h00-16h00

Pause méridienne

11h30-13h00

Temps d'activités périscolaires ou de repos

13h00-14h00

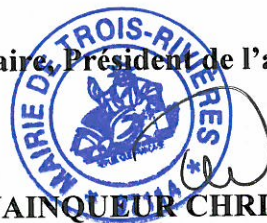
Mercredi

Temps scolaire 8h30-10h30

DONNE au Maire tout pouvoir pour mener à bien toutes discussions utiles relatives à cette question.

Fait et délibéré à Trois-Rivières, les jours, mois et an susdits.../...

Le Député-Maire, Président de l'assemblée



Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE

